

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°06 du 3 février 2012

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°12

INSTRUCTION N° 130008/GEND/DOE/SDOE
portant abrogation de textes.

Du 23 décembre 2011

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs.*

INSTRUCTION N° 130008/GEND/DOE/SDOE portant abrogation de textes.

Du 23 décembre 2011

NOR D E F G 1 1 5 2 4 3 9 J

Textes abrogés :

Instruction du 27 juin 1929 (BOEM/G 39-1, p. 28 ; BOEM 650.1) modifiée.

Instruction n° 4291/DN/EMP du 26 mars 1949 (BO/G, p. 1415 ; BOEM 650.1.1) modifiée.

Référence de publication : BOC N°06 du 3 février 2012, texte 12.

Les textes suivants sont abrogés :

- instruction du 27 juin 1929 modifiée, pour l'application du décret du 1^{er} décembre 1928 sur l'organisation de la gendarmerie ;

- instruction n° 4291DN/EMP du 26 mars 1949 modifiée, fixant les attributions des commandants régionaux de la gendarmerie nationale.

Pour le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et par délégation :

*Le général,
sous-directeur de l'organisation et des effectifs,*

Alain COROIR.